

PLAINES COMMUNES ENSEMBLE

NUMÉRO 3 • FÉVRIER 2008

Lettre d'information du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

QUOI DE NEUF ?

Conclusion de l'enquête publique

INTERVIEW

Philippe Pion, directeur du développement économique

GROS PLAN

Les objectifs stratégiques du Scot

RENCONTRE

Le Conseil en développement

REGARD

Sur l'étude "équipements, services, modes de vie"

ACTUS

Les perspectives

AGENDA

Évolution des PLU dans les villes

ÉDITO

ON APPROUVE !



Voici la conclusion de la commission d'enquête sur le Scot. Cette issue positive n'est pas sans relation avec la méthode de concertation choisie et l'intérêt général suscité par le projet. Ce qu'il en ressort, c'est que ce projet a permis d'unifier une culture commune sur le territoire et d'aboutir à une idée partagée de notre avenir territorial. Fruit d'un travail intense, le projet du Schéma de cohérence territoriale de Plaine Commune a mobilisé, depuis 2003, l'ensemble des communes de l'agglomération, la société civile représentée au Conseil de développement, le monde professionnel et les habitants.

Au final, on abouti a un Scot original, répondant aux besoins du territoire, avec, comme artère centrale l'idée d'une nouvelle référence urbaine et sociale à mettre en œuvre. Approuvé par le conseil communautaire le 23 octobre 2007, n'oublions pas que la mise en place de ce document n'est qu'une première étape : il faut désormais mettre en œuvre le Scot, le suivre, l'adapter dans le temps et le rendre dynamique. Une nouvelle étape à poursuivre collectivement !

Pascal Beudet,
maire d'Aubervilliers, vice-président de Plaine Commune,
délégué au Scot et au développement durable.



REGARD

... sur l'étude « équipements, services, modes de vie »

DONNER UN SENS CONCRET À LA NOTION DE « NOUVELLE RÉFÉRENCE URBAINE » S'EST IMPOSÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CE TERRITOIRE.

À travers le travail sur le Scot, la réalisation d'une étude sur la problématique des équipements publics et des services rendus à la population et aux salariés est apparue indispensable à mener à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération. L'approfondissement de cette thématique va en effet dans le sens d'une application concrète des orientations définies dans le Scot (amélioration de la qualité de vie, réflexion sur une nouvelle référence urbaine et sociale...)

À partir des objectifs de développement du Scot (démographiques, économiques, spatiaux...) et en collaboration étroite avec les villes et les partenaires concernés, les objectifs de cette étude sont :

- en fonction d'un état des lieux de l'existant,

mettre en avant les enjeux en termes d'équipements et de services (type d'équipements, localisation, taille, ...),

- avoir une meilleure connaissance des besoins actuels des populations et des salariés,
- créer des liens entre programmation stratégique des équipements, modes de vie et pratiques quotidiennes dans les quartiers. L'association des « usagers » du territoire à la réflexion permettra un aller et retour enrichissant tout au long de l'étude.

Chronologie du projet :

- **ÉTÉ 2007 :** rédaction du cahier des charges d'étude
- **FÉVRIER 2008 :** recrutement d'une équipe pluridisciplinaire
- **2008-2009 :** suivi de l'équipe
- **FIN 2009 :** rendu de l'étude



Légende légende

ACTU

Les perspectives

Ne l'oublions pas : si l'adoption du Scot clôt un travail de réflexion de près de 6 ans, sa mise en œuvre ne fait que commencer ! L'équipe du Scot travaille d'ores et déjà aux axes de réflexions à approfondir avec les 8 villes :

- Affirmer la cohérence du projet de territoire par rapport aux documents sectoriels et au PLU des villes.
- Veiller à l'application et au suivi du Scot dans le projet de rénovation urbaine et dans les projets transversaux (transports notamment).
- Approfondir les thématiques mises en

exercice par le Scot : la Seine, le patrimoine, les voies SNGF et la tangentielle, les parcs, les zones d'activités, la pollution des sols.

- Approfondir les orientations du Scot : le quatre-quarts, l'intensité urbaine, les équipements et les quartiers, le devenir de la banlieue.
- Garantir la compatibilité avec les PLU des villes
- Enfin, l'équipe souhaite poursuivre la mission de programmation caractéristique du Scot en établissant une cellule prospective au sein de la communauté d'agglomération.

AGENDA

L'ÉVOLUTION DES PLU

AUBERVILLIERS

Le PLU est en phase finale (règlement)

ÉPINAY-SUR-SEINE

PLU approuvé le 28 juin 2007

L'ÎLE-SAINT-DENIS

PLU approuvé le 30 janvier 2008

LA COURNEUVE

PLU arrêté le 10 mai 2007
Approbation prévue le 7 février 2008

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Lancement du PLU en 2006
Actuallement en phase de réflexion sur le PADD

SAINT-DENIS

L'élaboration du PLU a commencé au printemps 2007
Arrêt prévu fin 2008, approbation en juin 2009

STAINS

PLU en cours

VILLETANEUSE

PLU en cours

CONTACTS

CELLULE SCOT DE PLAINE COMMUNE
21, AVENUE JULES-RIMET
93218 SAINT-DENIS CEDEX
TEL : 01 55 93 55 55

RENCONTRE

L'expertise du quotidien

Le Conseil de développement est l'instance composée d'habitants et d'usagers du territoire investis dans la vie locale et acteurs de la société civile.



Légende légende

COMMENT S'EST DÉROULÉ LE TRAVAIL SUR LE SCOT AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Il a débuté par une présentation du projet de Scot par l'administration au Conseil de développement. Dans le même temps, les membres du Conseil sont allés voir l'exposition du projet présentée par Plaine Commune dans les différentes villes. Le Conseil de développement a un rôle consultatif auprès de la communauté d'agglomération et se place comme l'un des éléments clé de la participation démocratique à la vie intercommunale. C'est dans ce cadre qu'il a été saisi du projet de Scot en juin 2006. L'idée générale étant de rassembler une diversité de point de vue pour obtenir une contribution la plus proche possible de l'expertise du quotidien. Un groupe de travail ponctuel Scot a donc été créé, et, après débat, quatre axes de travail ont été retenus : la densité urbaine et l'augmentation de la population ; l'habitat ; l'emploi et les activités économiques ; les équipements, transports et espaces verts. La contribution du Conseil de développement a repris les principales propositions élaborées dans les différents groupes de travail du conseil. Elle a été présentée en assemblée plénière au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique.

QUE RETIREZ-VOUS DE CE TRAVAIL ET QUELLES SONT VOS ATTENTES À L'ÉGARD DU SCOT ?

Ce travail a été très intéressant pour chacun d'entre nous mais il l'est surtout

pour percevoir le « plus » communautaire. Nous avons proposé une contribution en 24 points différents avec l'exigence que le Scot traite de façon conjointe les 4 axes cités précédemment. En effet, on ne peut traiter du logement ou de l'activité économique sans, conjointement, travailler au développement des équipements publics ou des transports, pour garantir une cohérence environnementale qui engendre une qualité de vie. Par ailleurs, lors de sa présentation en bureau communautaire, les élus ont interrogé le Conseil sur le fait que la contribution ne s'inscrivait pas la Région Île-de-France. Cela a incité le Conseil de développement à travailler sur le SDRIF avec les Conseils de développement franciliens.

QUELLES SERONT LES SUITES RÉSERVÉES À CE TRAVAIL ? LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PRÉVOIT-IL LA MISE EN GROUPE SPECIAL AUTOUR DE CES THÉMATIQUES ?

Nos groupes de réflexion continuent leurs travaux en accompagnant la mise en œuvre du Scot. Les questions liées à la densité du territoire pour l'amélioration de la qualité de vie et « mieux vivre ensemble » sont à l'ordre du jour dans notre activité pour 2008. Pour formaliser d'autres avis sur le sujet, on fera appel à des compétences extérieures (d'universitaire, de sociologue ou d'urbaniste). Même si le Scot est approuvé, le travail se poursuit sur la définition des espaces verts et l'implantation d'équipements et l'amélioration des services publics.

ZOOM

La contribution du Conseil de développement

Le Conseil de développement souligne l'exigence de qualité des constructions neuves sur le territoire (eco-constructions, mise en œuvre de la charte qualité...). Le Conseil revient également sur l'importance de l'accès au logement, qui doit être favorisé, et sur la nécessaire connexion entre aménagement et développement local pour améliorer l'emploi sur le territoire. Les membres du Conseil mettent également l'accent sur les propositions qui concernent les espaces verts, notamment les zones maraîchères et les jardins ouvriers, qu'ils souhaitent voir pérennisés.

Enfin le Conseil insiste pour que les projets de transports en commun prévus soient réalisés, y compris ceux liés à la mise en œuvre d'un plan de déplacement cyclable.

Pour répondre à ces remarques, l'équipe du Scot propose de modifier le document en approfondissant les parties concernées lorsque cela s'avère pertinent au regard des propositions formulées. Le travail avec le Conseil de développement devra se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du Scot.